

LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

S O M M A I R E

Rapport sur les comptes annuels

Annexe – Responsabilités du Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de Résultat

Annexe

LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

69, rue du Taur
31000 TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Téléphone : +33 (06).25.20.11.09

Adresse : 19 rue Ecopole - 31270 - Villeneuve-Tolosane

Email : cpicques@audientis.fr

AUDIENTIS- SARL au capital de 91.000 €

AUDIENTIS - LA CINEMATHEQUE de TOULOUSE - RCA 31/12/2022 - 3123

commissaire
aux comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les ressources de votre association sont constituées en partie de subventions d'origine publique qui font l'objet d'un traitement comptable spécifique. Nous nous sommes donc attachés à contrôler le rattachement des produits à l'exercice. Ces éléments font l'objet d'une note au paragraphe « 4.9 – Subventions de fonctionnement » et au paragraphe « 4.10 – Fonds dédiés » de l'annexe des comptes annuels.

Les notes 4.6 et 4.7 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux différentes provisions constituées. Nous avons examiné les conditions de comptabilisation ainsi que le mode de valorisation de ces provisions.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la structure ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeneuve-Tolosane,
le 11 août 2023

Le Commissaire aux Comptes,
« **AUDIENTIS** »
Représenté par **Clarisse PICQUES**
Commissaire aux comptes



Téléphone : +33 (06).25.20.11.09

Adresse : 19 rue Ecopole - 31270 - Villeneuve-Tolosane

Email : cpicques@audientis.fr

AUDIENTIS- SARL au capital de 91.000 € AUDIENTIS - LA CINEMATHEQUE de TOULOUSE - RCA 31/12/2022 - 5/23 commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2022			Exercice clos le 31/12/21
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/22	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	49 502	49 502		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	0	0		
Constructions	396 549	285 304	111 245	131 302
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 578 184	1 491 477	86 707	91 323
Autres immobilisations corporelles	519 672	455 446	64 226	72 896
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 508		2 508	2 508
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 546 415	2 281 729	264 686	298 029
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commande	28 070		28 070	10 717
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	33 840		33 840	23 893
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	226 942		226 942	174 044
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 264 471		1 264 471	1 423 054
Charges constatées d'avance	21 867		21 867	27 235
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 575 190		1 575 190	1 658 942
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	4 121 606	2 281 729	1 839 876	1 956 971

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/22	Exercice clos le 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	146 978	146 978
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	590 654	590 654
Report à nouveau	45 696	46 963
Excédent ou déficit de l'exercice	-163 607	-1 268
SITUATION NETTE	619 722	783 328
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	295 612	286 756
Provisions règlementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	915 334	1 070 085
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	35 000	12 000
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	35 000	12 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques	516 724	517 901
Provisions pour charges		20 751
TOTAL PROVISIONS (III)	516 724	538 652
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 172	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 036	108 975
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	194 388	202 562
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 042	7 068
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	24 181	17 630
TOTAL DETTES (III)	372 819	336 234
ECARTS DE CONVERSION DU PASSIF (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 839 876	1 956 971

RÉSULTAT

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	825	900	(75)	-8%
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	7 477	2 667	4 810	180%
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	256 304	127 650	128 654	101%
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 942 172	1 817 884	124 287%	7%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	81 661	76 520	5 141	7%
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	112	342	(230)	-67%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 288 551	2 025 963	262 587	13%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	5 089	127	4 962	3892%
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	801 621	625 776	175 846	28%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	67 221	58 899	8 322	14%
Salaires et traitements	1 047 517	884 890	162 627	18%
Charges sociales	400 165	346 388	53 777	16%
Dotations aux amortissements	63 137	57 854	5 283	9%
Dotations aux provisions	73 501	60 121	13 380	22%
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	20 460	19 708	751	4%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 478 712	2 053 764	424 948	21%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(190 161)	(27 801)	(162 361)	-584%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	4 867	1 637	3 230	197%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	4 867	1 637	3 230	197%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	70		70	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	70		70	
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	4 797	1 637	3 161	193%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	(185 364)	(26 164)	(159 200)	-608%

RÉSULTAT

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	1 268	4 414	(3 146)	-71%
Sur opérations en capital	20 735	20 483	252	1%
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	22 003	24 896	(2 894)	-12%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	246		246	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	246		246	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	21 757	24 896	(3 139)	-13%
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (VII)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 315 421	2 052 496	262 924	13%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII+ VIII)	2 479 027	2 053 764	425 263	21%
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(163 607)	(1 268)	(162 339)	-12808%

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Fondée en 1964 par des cinéphiles passionnés réunis autour de Raymond Borde, membre de la Fédération Internationale des Archives du Film (FIAF) depuis 1965 et actuellement présidée par Agnès Jaoui, la Cinémathèque de Toulouse est l'une des trois principales archives cinématographiques françaises et la deuxième cinémathèque de France. Soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Ville de Toulouse, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Région Occitanie, elle conserve 51 381 copies inventoriées, 100 000 affiches (première collection d'affiches de cinéma en France), 550 000 photographies, 72 000 dossiers de presse, 15 000 ouvrages sur le cinéma et mène une politique de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique en direction d'un large public.

La Cinémathèque de Toulouse, institution de dimension nationale et internationale, constitue l'un des fleurons de la ville, du département, de la région. De la cité, elle rayonne bien au-delà des frontières.

Le cinéma est devenu un bien patrimonial à part entière. L'archive de la Cinémathèque de Toulouse, films et non-films réunis, constitue sa richesse première. Ses spécificités sont le fondement de son identité, de son indépendance.

L'objet essentiel de la Cinémathèque est bien avant tout de conserver des films dont l'existence est toujours fragile, toujours menacée. Restaurer, conserver des films ne constitue pas cependant une fin en soi. Le patrimoine doit être rendu accessible à tous, au public. Dans la mesure où cela ne nuit pas à la conservation des collections, il doit être montré dans des conditions optimales. C'est ainsi seulement que les œuvres sont respectées, mises en valeur. C'est ainsi qu'elles prennent tout leur éclat. Le patrimoine doit être aussi en permanence accessible à la recherche et à l'étude. La Cinémathèque est un lieu de transmission et d'un juste regard sur le cinéma.

La Cinémathèque de Toulouse n'oppose pas la conservation à la projection. La conservation des films sans projection serait absurde, la projection sans conservation-restauration serait suicidaire. Les projections sont essentiellement fondées sur les collections.

La Cinémathèque est lieu de mémoire, de volonté de mémoire. Œuvrer pour la mémoire du cinéma ne peut se concevoir sans un intérêt et un amour toujours renouvelés pour le cinéma actuel. Le cinéma d'aujourd'hui est notre héritage de demain. A son tour ce legs devra être rendu vivant.

Les moyens financiers sont répartis entre les aides publiques et les ressources propres.

La Cinémathèque est soutenue par le CNC, la ville de Toulouse, le Conseil régional d'Occitanie et le Conseil départemental de la Haute Garonne. L'association perçoit également des soutiens financiers pour des actions spécifiques.

Les ressources propres sont composées de mécénats, partenariats et échanges de marchandises ainsi que des recettes commerciales (billetterie, locations de salle, prestations de services, cessions de droits)

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Après deux exercices fortement impactés par la crise sanitaire, 2022 marque le retour à une activité sur une année pleine.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à la crise ukrainienne, la hausse des cours des matières premières et du prix de l'énergie s'inscrit dans une période inflationniste qui a pour conséquence une augmentation de près de 74% estimée des coûts de l'énergie (électricité et gaz) pour l'exercice 2023. La hausse dépenses d'énergie s'élèverait à près de 120 000€.

4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et selon les règles suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

4.2 Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales règles et méthodes comptables utilisées dont l'énonciation liminaire est nécessaire à la bonne compréhension de l'ensemble des comptes annuels sont les suivantes :

4.3 Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de droits d'utilisation des logiciels informatiques sont présentées en immobilisations incorporelles et sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Ces logiciels sont amortis sur une durée *de 1 à 2 ans* en mode linéaire.

4.4 Immobilisations corporelles

4.4.1 Patrimoine Cinématographique :

Etant donné les difficultés de valorisation et d'amortissement, les acquisitions et les restaurations de films, documents et revues, sont présentés en charge au titre des exercices concernés et ne sont pas immobilisées.

De la même façon, les donations de films et documents dont l'association est bénéficiaire, ne sont pas valorisées.

4.4.2 Autres immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Un amortissement selon le mode linéaire a été calculé en fonction de la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

- Constructions et bâtiments s/ sol d'autrui :	10 à 50 ans
- Installations Agencements Constructions :	6 à 14 ans
- Matériel et outillage	3 à 20 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de Bureau et informatique	3 à 8 ans
- Mobilier	3 à 20 ans

4.5 Etat des immobilisations et des amortissements

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 502					49 502	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	49 502					49 502	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	0					0	
Constructions sur sol propre	162 956					162 956	
Constructions sur sol d'autrui	163 056					163 056	
Installations générales, agenc- des constructions	66 642		3 895			70 537	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 584 868		18 495		25 179	1 578 184	
Installations générales, agencements divers	141 319		2 412			143 731	
Matériel de transport	22 526					22 526	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	348 717		5 238		540	353 414	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	2 490 084		30 040		25 719	2 494 405	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	2 508					2 508	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	2 508					2 508	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	2 542 094		30 040		25 719	2 546 415	

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 502			49 502
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	49 502			49 502
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	0			0
Constructions sur sol propre	124 108	4 550		128 658
Constructions sur sol d'autrui	82 344	12 914		95 258
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	54 900	6 488		61 388
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	1 493 545	23 111	25 179	1 491 477
Inst. générales, agencements, aménagements divers	132 823	1 277		134 100
Matériel de transport	1 877	4 355		6 232
Matériel de bureau et informatique, mobilier	304 967	10 443	295	315 115
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	2 194 564	63 137	25 474	2 232 228
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	2 244 066	63 137	25 474	2 281 729

4.6 Provisions pour risques

4.6.1 Remise en état des biens mis à disposition

- Comptabilisation d'une provision relative à l'équipement (intégré à la construction) mis à disposition par la Mairie de Toulouse en vue de son renouvellement futur par la Cinémathèque :

La Mairie de Toulouse, dans le cadre de la convention actuelle concernant les nouveaux locaux de la rue du Taur, a mis à la disposition de la Cinémathèque du matériel et du mobilier spécifiques pour un montant global de 939 179 € qui devront être remplacés à terme.

Depuis 1998 et par prudence compte tenu des imprécisions de la convention précitée, il a été doté une provision globale pour risque de renouvellement de cet équipement. Cette provision pour renouvellement est calculée sur la base de la durée moyenne d'utilisation de ces biens et de la date probable de leur remplacement.

Au cours de l'exercice 2022, il a été repris sur l'exercice pour 5 032 € conformément au plan d'amortissement des équipements renouvelés.

Dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Général sur la mise à disposition des locaux de Balma pour la conservation du patrimoine cinématographique, la Cinémathèque s'engage à prendre en charge la remise en état des locaux, qui était estimée à un coût global d'un montant TTC 74 884 €. Les travaux de remise en état ont été réalisés sur le site du Vernet. Le montant repris sur l'exercice est de 7 318 €.

4.6.2 Engagements de retraite et assimilés

Une provision pour engagement de retraite est constituée suivant la méthode rétrospective prorata temporis. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2%,
- Table de mortalité : TV 88/90,
- Taux de rotation du personnel : faible

- Taux de progression des salaires : 1 % par an,
- Age de départ à la retraite : 70 ans à l'initiative de l'employeur

Le montant de l'engagement à la clôture de l'exercice 2022 s'élève à 452 459 €. Il a été doté pour 11 173 € sur l'exercice.

4.6.3 Litiges prud'homaux

Il n'y a pas de litiges prud'homaux à la clôture de l'exercice.

4.7 Provision pour charges

Frais de retirages de films

En 2005, il a été constitué une provision pour charge correspondant aux frais de retraitage de deux films endommagés (Kafka et Le Locataire) suite à un prêt de copies.

Compte tenu de l'engagement existant vis à vis des ayants droit ou dépositaires, la Cinémathèque est responsable des détériorations constatées.

Après vérification auprès des ayants droit, il s'avère qu'il n'est pas envisageable pour la Cinémathèque de faire retirer des copies de ces films. De ce fait, la Cinémathèque a décidé de procéder à la reprise de cette provision pour l'enrichissement de ses collections.

La reprise de cette provision (21 075 €) a donc permis de financer en 2022 l'acquisition de la collection Raymond Neveu (films et appareils), collectionneur de la région qui avait déjà donné une partie de sa collection d'appareils à la Cinémathèque.

4.8 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.9 Subventions de fonctionnement

Les subventions reçues par l'association sont rattachées à l'exercice concerné.

Les subventions reçues mais non utilisées conformément à leur objet sont constatées au titre des engagements à réaliser sur fonds dédiés.

Ainsi, les subventions attribuées sur l'exercice sont :

	2022	2021
• Subventionnement fonctionnement CNC	605 000	605 000
• Subventionnement fonctionnement Conseil Départemental	260 500	260 500
• Subventionnement fonctionnement Conseil Régional	260 500	260 500
• Subventionnement fonctionnement Mairie de Toulouse	481 500	481 076
• Subvention sur actions Département		
• Subventions sur actions CNC	100 000	69 200
• Subventions sur actions Ville	53 651	38 084
• Subvention sur actions DRAC Occitanie	10 000	33 850
• Subventions sur actions SPIP		
• Autres subventions sur action	12 000	
	-----	-----
Total des Subventions de Fonctionnement	1 783 151	1 748 210

4.10 Fonds dédiés

Les ressources externes obtenues des dons, legs, des subventions ou des partenariats, affectées à des projets précis ou non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs ou partenaires sont portés en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds Dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « Engagements à réaliser sur ressources affectées », les subventions et aides reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.
- En produits dans le poste « Report des ressources non utilisés des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagés.

4.11 Contributions volontaires

La Cinémathèque n'étant pas en mesure de recenser et de valoriser de manière exhaustive l'ensemble des contributions volontaires, il a été décidé au regard des informations transmises de les présenter dans l'état ci-dessous :

MAIRIE DE TOULOUSE (Rue du Taur)		
Valeur locative	Valorisation 2021	Valorisation 2022
	276 461 €	281 990 €
Entretien des bâtiments	Valorisation 2021 5 203 €	Valorisation 2022 28 056 €
Communication		
Communication	Valorisation 2021	Valorisation 2022
Affichage	75 770 €	106 810 €
Impression	Valorisation 2021 1 397 €	Valorisation 2022 0 €
Total Communication	77 197 €	106 810 €
TOTAL MAIRIE DE TOULOUSE	358 831 €	416 856 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (Balma)		
Valeur locative	Valorisation 2021	Valorisation 2022
Total Valeur locative	158 230 €	155 040 €
Entretien des bâtiments	Valorisation 2021 3 401 €	Valorisation 2022 3 487 €
TOTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	161 631 €	158 527 €
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	520 462 €	575 383 €

4.12 Accords de Partenariats et Mécénat

La Cinémathèque a conclu des accords de Partenariat auprès de sociétés ou d'instituts. Ils consistent à un échange de marchandises ou de prestations de services en faveur de la Cinémathèque contre des invitations, billets ou prestations diverses... Valorisé, le montant de ces échanges peut être résumé comme suit au regard de l'exercice précédent :

	2022	2021
- Echanges de marchandises ou de services	25 932	44 290
- Partenariats	124 953	21 309
- Mécénat	8 136	4 075

4.13 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont réintégrées au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations financées, excepté pour les biens non amortissables dont la subvention correspondante est étalée sur 10 ans.

Sur l'exercice 2022, la cinémathèque a perçue une subvention du CNC d'un montant de 28 000€ pour le financement partiel de l'acquisition d'une essayeuse film. Cet investissement estimé à 100 000€ est financé conjointement par le Conseil Départemental de Haute Garonne (à hauteur de 11 312.64€), la Mairie de Toulouse (à hauteur de 14 250€). ; Ces dernières ont été octroyées en 2021.

L'investissement n'est pas réceptionné au 31/12/2022.

	2022	2021
- Subventions brutes	619 129	591 128
- Subventions inscrites au résultat	<u>(323 517)</u>	<u>(304 372)</u>
Subventions nettes	295 612	286 756

4.14 Matériels concédés par la mairie

Un amortissement a été calculé en fonction de la durée de vie prévue du matériel. Les durées retenues pour l'année 2022 sont :

- Installations et agencement	10 ans
- Matériel et outillage	3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

4.15 Application de secteurs d'activité distincts au regard de la TVA

- Les séances cinématographiques sont assujetties à la TVA au taux de 5,5 %,
- Les recettes " bibliothèque " sont non assujetties,
- Les subventions rattachées à une action culturelle sont non assujetties,

- Les autres recettes (ateliers junior, bar, ventes annexes, ...) sont assujetties à la TVA au taux de 20 %, Les dépenses concernant chacune de ces rubriques sont distinguées en comptabilité analytique et font l'objet d'une déduction de TVA selon les secteurs et avec l'application d'un prorata pour les dépenses du secteur culturel.

Les dépenses communes sont réparties selon une règle d'affectation physique.

Toutes les recettes et dépenses ne faisant pas partie d'un des secteurs ci-dessus, ne sont pas assujetties à la TVA.

4.16 Situation fiscale de l'association

Dans le cadre de la nouvelle instruction fiscale du 15 mars 1998, les activités de programmation et de projections payantes sont considérées comme lucratives. Il en est de même des activités de cinémathèque junior et ventes annexes (documentation, affiches, livres, ventes de DVD).

Ces activités de la Cinémathèque entrent dans le champ d'application des impôts commerciaux.

5. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Fonds propres

Variation des fonds propres	A L'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la Clôture de
Fonds associatifs sans droit de reprise	146 978				146 978
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation sur biens sans droit de reprise					
Ecart de réévaluation sur biens avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	590 654				590 654
Report à nouveau solde débiteur					0
Report à nouveau solde créditeur	46 963	- 1 268		1 268	45 696
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 268	1 268	1 268	163 607	-163 607
Situation nette	783 328		1 268	164 875	619 722
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	286 756		28 000	19 144	295 612
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires Commodat					
TOTAL	1 070 084		29 268	184 019	915 334

Les fonds propres sont constitués

- du patrimoine initial de la cinémathèque	146 978
- Des réserves	590 654
- du report à nouveau	45 696
- du résultat de l'exercice	- 163 607
- des subventions d'investissement restant à virer au compte de résultat	295 612 -----

Total	915 334
-------	---------

5.2 Tableau de suivi des provisions

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provision pour engagement de départ à la retraite	441 286	11 173		452 459
Provision pour renouvellement des biens mis à disposition	64 590		5 032	59 558
Provision pour remise en état	12 025		7 318	4 707
Provision pour litiges				
Provision pour retirage films	20 751		20 751	
TOTAL	538 652	11 173	33 101	516 724

5.3 Tableau de suivi des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	Année d'attribution	Montant initial	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds dédiés à la clôture de l'exercice
Subventions d'exploitations						
DRAC De la scène à l'écran	2021	15 000	10 500	10 500		
Contributions financières d'autres organismes						
Théâtre de la cité	2021	3 250	1500	1 500		
Palestine	2022	44 858			35 000	35 000
TOTAL		63 108	12 000	12 000	35 000	35 000

5.4 Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges liées à l'exploitation normale de l'association comptabilisées sur l'exercice mais qui concernent l'exercice suivant. Il s'agit essentiellement des locations de films non encore diffusés, de la programmation postérieure à la clôture, d'abonnements et de contrats divers...

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 21 867 € à la clôture de l'exercice.

5.5 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont des produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations ou fournitures aient été effectuées ou fournies. Il s'agit essentiellement des cartes d'abonnement annuel (ciné folie, cartes année scolaire, etc...).

Par contre, il n'est pas tenu compte des cartes d'abonnement de plusieurs séances car il est impossible de mesurer le solde de séances par carte. Pour ces dernières, le produit est constaté entièrement lors de la vente de la carte.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 24 181 € à la clôture de l'exercice.

5.6 Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels enregistrés sur l'exercice correspondent essentiellement :

- à la quote-part de subvention pour investissement inscrite au résultat pour 19 144 €
- à la cession de projecteur et PC portable pour un total de 1 079€
- d'un trop perçu du Pass Culture sur la saison 2021/2022 pour 512€
- Autres produits sur exercice antérieur pour un montant global de 1 268 € (Complément de subvention CNC au titre de 2021)

5.7 Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles enregistrées sur l'exercice correspondent essentiellement :

- à la valeur nette comptable d'une cession d'immobilisation de 246€

6. Autres informations

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres s'élève à un montant global de 176 210 €.

LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les Conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

69, rue du Taur
31000 TOULOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

**Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2022**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées conclues au cours de l'exercice.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé



Téléphone : +33 (06).25.20.11.09

Adresse : 19 rue Ecopole - 31270 - Villeneuve-Tolosane

Email : cpicques@audientis.fr

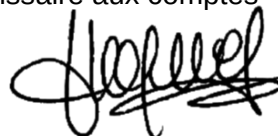
AUDIENTIS- SARL au capital de 91.000 €

Conventions concernant le financement de l'Association :

Ces conventions concernent le financement de la CINEMATHEQUE de TOULOUSE par les institutions administrateurs, à l'aide de subventions destinées au fonctionnement de l'Association, à la mise en œuvre d'actions entrant dans le cadre de son activité ou à l'acquisition d'immobilisations. Celles-ci sont synthétisées dans le tableau annexé au présent rapport en raison de leur nombre important.

Fait à Villeneuve-Tolosane,
le 11 août 2023

Le Commissaire aux Comptes,
« **AUDIENTIS** »
Représenté par **Clarisse PICQUES**
Commissaire aux comptes



Téléphone : +33 (06).25.20.11.09

Adresse : 19 rue Ecopole - 31270 - Villeneuve-Tolosane

Email : cpicques@audientis.fr

AUDIENTIS- SARL au capital de 91.000 €

CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

SUBVENTIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2022

Administrateur concerné	2022	2021
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION (DRAC)		
Subvention de fonctionnement		
Subventions sur actions		
RESSOURCES NUMERIQUES ET NOUVELLES MEDIATIONS	7 000,00	7 000,00
PROJET CULTURE JUSTICE COURT METRAGE		3 350,00
PROJET FONDS EXCEPTIONNELS FESTIVAL 2021 (ACCES PLEIN AIR)		8 500,00
PROJET DE LA SCENE A L'ECRAN		15 000,00
PROJET ÉTÉ CULTURE	3 000,00	
Subvention d'investissement		
MAIRIE DE TOULOUSE		
Subventions de fonctionnement	481 500,00	481 076,00
Subventions sur actions		
FESTIVAL HISTOIRE DE CINEMA (Casino Théâtre Barrière)		35 084,00
CINEMA EN PLEIN AIR	3 000,00	3 000,00
FESTIVAL CINE CONCERT SYNCHO (Casino Théâtre Barrière)	50 651,00	
Subvention d'investissement		
CONSEIL REGIONAL - REGION OCCITANIE		
Subvention de fonctionnement	260 500,00	260 500,00
Subventions sur actions		
AVENTURES MARITIMES		
Subvention d'investissement		
CONSEIL DEPARTEMENTAL - HAUTE-GARONNE		
Subvention de fonctionnement	260 500,00	260 500,00
Subventions sur actions		
PARCOURS LAIQUE ET CITOYEN		
Subvention d'investissement		
CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE (CNC)		
Subvention de fonctionnement	605 000,00	605 000,00
Subventions sur actions		
AVENTURES MARITIMES		
FESTIVAL HISTOIRE DE CINEMA	100 000,00	69 200,00
RESTAURATION & NUMERISATION ŒUVRE DON CARLOS		
Subvention d'investissement	28 000,00	

Fait à Villeneuve-Tolosane,
Le 11 août 2023

SARL AUDIENTIS
Clarisse PICQUES